

loi tel que nous le connaissons devait être modifié dans certaines de ses dispositions. Ils peuvent dans certains cas avoir raison, comme ils peuvent évidemment avoir tort.

Cependant, j'aimerais faire appel au sens de la responsabilité des députés de l'opposition, et je voudrais qu'ils comprennent mieux ce qu'est le rôle du Parlement dans une société démocratique comme la nôtre. Une fois qu'un parti a été élu, au cours d'élections tenues démocratiquement, une fois que lors d'un débat, ils ont pu, au nom des intérêts qu'ils représentent, faire valoir pourquoi le gouvernement devrait poser tels gestes ou ne pas les poser, une fois que cela a été fait, je crois qu'ils n'ont pas le droit de bloquer d'une façon systématique le fonctionnement de nos institutions démocratiques.

Monsieur le Président, ce projet de loi me satisfait. Il n'est peut-être pas parfait, mais je crois que c'est un bon projet de loi parce qu'il est inspiré par le souci de l'équité envers l'ensemble des contribuables canadiens. Je sais très bien que, du côté de l'opposition officielle, la plupart des interventions ont été faites au cours de ce débat au nom de groupes particuliers, pour ne pas dire de groupes privilégiés de notre société, de groupes qui sont hantés littéralement par la perspective de devoir partager un peu avec les Canadiens les moins privilégiés de notre société, alors que du côté du parti de la gauche, on a surtout entendu des interventions qui visaient à écraser davantage sous le fardeau fiscal l'entreprise privée qui demeure dans une société comme la nôtre le moteur du développement, du progrès et de la croissance économique.

Monsieur le Président, je voudrais que les députés de l'opposition fassent preuve d'un minimum de sens de la responsabilité, en se souvenant qu'en bloquant ce débat, ils pénalisent ceux qui dans notre société sont les plus démunis. Ils pénalisent, par exemple, ceux qui ayant travaillé pendant quelques mois au début de 1982 et qui touchent maintenant les prestations d'assurance-chômage s'attendent à recevoir un remboursement d'impôt assez substantiel. Et tant et aussi longtemps que cette loi n'aura pas été approuvée par le Parlement, le ministère du Revenu national est incapable, n'a pas le droit, n'a pas le pouvoir d'effectuer ces remboursements d'impôt à ces gens qui attendent impatiemment de recevoir des sommes qui sont quelquefois assez importantes. Ils devraient aussi penser aux mères de famille à revenu modeste qui attendent l'adoption de cette loi pour toucher le crédit d'impôt-enfants qui, dans le cas d'une famille de trois enfants, représente une somme de plus de \$1,000, monsieur le Président. Ce sont ces gens qui sont pénalisés par l'obstruction systématique à laquelle nous avons assisté dans ce Parlement depuis déjà de trop nombreuses semaines.

Monsieur le Président, le ministre d'État (Finances) (M. Cosgrove) disait tout à l'heure qu'en tout et partout, depuis la présentation du budget du mois de novembre 1981, les députés de l'opposition ont eu environ 25 jours de débats dans cette Chambre pour faire valoir leurs points de vue. Nous avons d'ailleurs dans plusieurs cas donné suite à des instances faites tant par des députés de l'opposition que par des ministériels. Ils ont d'abord eu le débat sur le budget suivant celui du mois de novembre 1981; ensuite il y a eu un autre débat sur le budget de juin 1982; ensuite en septembre 1982, le Comité des finances, du commerce et des questions économiques a consacré environ un mois à étudier toutes les modifications à la loi de l'impôt, résultant des deux budgets. Elles ont été étudiées une par une, et des recommandations ont été faites au ministre des

Finances qui, dans plusieurs cas, leur a donné suite favorablement.

Et, monsieur le Président, il y a eu évidemment ce débat au cours duquel, comme le disait le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher), 75 députés de l'opposition officielle, c'est-à-dire les trois quarts du caucus des députés, ont eu l'occasion de prendre la parole pour exprimer en fait les réserves ou les désaccords qu'ils entretenaient à l'égard de cette loi. Et je crois que près de 20 députés du Nouveau parti démocratique ont également pu profiter de ce débat pour faire valoir leur opinion quant au bien-fondé de ce projet de loi.

Alors, monsieur le Président, il me semble que le gouvernement agit d'une façon responsable, c'est-à-dire que nous voulons peut-être pallier le manque de sens de responsabilité qui semble exister de l'autre côté de la Chambre, et que nous avons décidé que les enjeux sont tels que nous devons agir maintenant, afin que par la suite les Canadiens qui attendent des remboursements du gouvernement et qui y ont droit puissent les toucher.

• (1700)

[Traduction]

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Monsieur le Président, au cours du temps qui m'est alloué, je voudrais rappeler de nouveau combien notre parti déplore le fait que le gouvernement ait présenté cette motion aux termes de l'article 82, une motion destinée à limiter, à l'étape du comité plénier, le débat du bill C-139, une mesure très importante. Ceux qui ont écouté les discours vibrants du député de Mississauga-Nord (M. Fisher) et du député qui vient juste de se rasseoir, constatent facilement, je crois, que les ministériels ne s'estiment pas très heureux des nombreuses dispositions qui restent dans cette brique de projet de loi C-139 comportant 295 pages et 134 dispositions distinctes qui toucheront d'une façon ou d'une autre presque tous les contribuables canadiens.

L'inquiétude des députés de l'opposition remonte en fait au 12 novembre 1981 au moment où l'ex-ministre des Finances a présenté son premier budget. Et c'est l'essentiel de ces réformes que le gouvernement tente d'appliquer rétroactivement. Après avoir recueilli des impôts pendant plus d'un an à partir de ces dispositions, le gouvernement cherche maintenant à créer un climat de désespoir. Il veut faire croire que c'est l'opposition qui retarde l'étude de ces importantes réformes. Tous ceux d'entre nous qui ont parcouru le pays et ont prêté l'oreille à leurs électeurs, savent bien que la loi comporte de très sérieuses lacunes qui vont hanter les Canadiens et nuire au développement de notre économie pendant des années.

Il nous paraît étrange qu'au cours de la présente session, la plus longue de notre histoire parlementaire, le gouvernement ait dû imposer la clôture à 20 reprises, depuis ce fameux vendredi d'octobre 1980 alors que l'on a refusé aux députés de l'opposition le droit de débattre la résolution constitutionnelle dont la Chambre était saisie à ce moment-là. L'outrage ressenti par les représentants élus et tous les Canadiens à ce moment-là reste toujours en mémoire et les ministériels savent bien que ces sentiments influent sur les sondages. Cet outrage a été ressenti non seulement à cette occasion alors que nous voulions tous participer à l'élaboration de notre future constitution, mais à plus d'une occasion importante par la suite.